

FAIRE PARTIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EN ERP OU IGH

Formations SSIAP :

service de sécurité incendie et assistance aux personnes

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2005, les personnels du service de sécurité incendie des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grande hauteur (IGH) doivent, selon les dispositions particulières à chaque type d'établissement de l'arrêté du 25/06/1980, être titulaires de l'un des 3 diplômes suivants :

- Diplôme d'agent du service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP 1)
- Diplôme de chef d'équipe du service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP 2)
- Diplôme de chef du service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP 3)

Depuis 1995, le CNPP est agréé pour dispenser les formations d'agents, de chefs d'équipe et de chefs de service de sécurité incendie et pour délivrer les diplômes correspondant aux différents degrés.

Les personnels en fonction devront suivre une session de recyclage correspondant à leurs degrés avant le 1^{er} janvier 2009. La première participation à ce recyclage donne lieu, sans évaluation, à la délivrance d'un diplôme SSIAP 1, 2 ou 3 par équivalence. Les personnels de sécurité incendie ne pouvant pas justifier d'une activité professionnelle depuis 3 ans, devront suivre une session de remise à niveau correspondant à leurs degrés. La première participation à cette remise à niveau donne lieu, sans évaluation, à la délivrance d'un diplôme SSIAP 1, 2 ou 3 par équivalence.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EN ERP-IGH			
	Formation initiale	Perfectionnement	Maintien des connaissances
OBJECTIFS : devenir...	Personnel désigné à la sécurité incendie	DSI-ERP p. 111	EXPLOIT SSI p. 120 REGL ERP p. 119
	Agent de sécurité incendie (SSIAP 1) <small>(Programme officiel conforme à l'arrêté du 2 mai 2005)</small>	SSIAP 1 p. 112 MC SSIAP 1 p. 117	SSIAP 1 R p. 114 RAN SSIAP 1 p. 115
	Chef d'équipe sécurité incendie (SSIAP 2) <small>(Programme officiel conforme à l'arrêté du 2 mai 2005)</small>	SSIAP 2 p. 112 MC SSIAP 2 p. 117	SSIAP 2 R p. 114 RAN SSIAP 2 p. 116
	Chef de service sécurité incendie (SSIAP 3) <small>(Programme officiel conforme à l'arrêté du 2 mai 2005)</small>	SSIAP 3 p. 113 MC SSIAP 3 24H p. 118 MC SSIAP 3 50H p. 118	REGL U p. 181 GAD p. 120 ACCESSHAN p. 197 REGL PS p. 119